ECOLE PRIMAIRE
DE HAUTERIVE FR

Libretto

Bulletin d'informations

2026/2027

Sommaire

Pages

1.	Rentrée scolaire ……..	3
2.	Matériel personnel 1H à 8H……..	3
3.	Répartition des classes …….	4
4.	Horaires……..	5 – 6 - 7
5.	Calendrier scolaire et vacances……	8
6.	Devoirs accompagnés……	9
7.	Dates à retenir…….	9 - 10
9.	Interventions externes dans les classes…….	11
10.	Règles de vie et charte……...	12 - 13
11.	Absences et demandes de congé……	14 - 15
12.	Transports…….	15 - 17
13.	Sécurité…….	18 - 19
14.	Coordonnées, adresses et liens divers……	20

1. Rentrée scolaire

HORAIRES

Jeudi 27 août 2026	2H à 8H : 07h55	1H : 13h35

3H et 4H : pas d'alternance le jeudi 27 août 2026

L'alternance débute le mardi 1er septembre et le jeudi 3 septembre 2026

2. Matériel personnel 1H à 8H

EFFETS PERSONNELS à apporter en classe lors de la rentrée scolaire

Veuillez inscrire les nom et prénom de l'élève sur tout son matériel personnel	**1H**	**2H**	**3H**	**4H**	**5H**	**6H**	**7H**	**8H**
un sac d'école	x	x						
un sac d'école pouvant contenir un classeur fédéral			x	x	x	x	x	x
une paire de chaussons fermés	x	x						
une paire de chaussons			x	x	x	x	x	x
un tablier de peinture à manches longues	x	x	x	x	x	x	x	x
des mouchoirs en papier	x	x	x	x	x	x	x	x
une tenue de sport pour l'éducation physique	x	x	x	x	x	x	x	x
des ballerines pour la rythmique	x	x						
des baskets pour l'éducation physique avec semelle			x	x	x	x	x	x
un plumier			x	x	x	x	x	x

Dès la 5H, les livres et cahiers devront être doublés et munis d'une étiquette avec le nom et le prénom de l'élève.

Les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement sont remis aux élèves à la rentrée.

Les fournitures reçues les années précédentes sont à amener le jour de la rentrée. **En cas de perte ou de déprédation intentionnelle, le remplacement de ce matériel sera à la charge des parents.**

3. Répartition des classes

1-2H A	Catherine Gillon catherine.gillon@edufr.ch
	Nadine Page nadine.page@edufr.ch
	Nadine Brodard Nadine.brodard@edufr.ch
1-2H B	Géraldine Arrighi geraldine.arrighi@edufr.ch
	Marie-Christine Schär mariechristine.schaer@edufr.ch
3H	Eva Krattinger eva.krattinger@edufr.ch
	Anne-Laure Grand Anne-laure.grand@edufr.ch
4H A	Jérémie Fleury Jeremie.fleury@edufr.ch
	Yasmine Vellone Yasmine.vellone@edufr.ch
4H B	Martine Droux Martine.droux@edufr.ch
	Jérémie Fleury Jeremie.fleury@edufr.ch
5H	Anne-Sylvie Minguely annesylvie.minguely@edufr.ch
	Anne-Laure Grand Anne-laure.grand@edufr.ch
6H	Cindy Chammartin cindy.chammartin@edufr.ch
	Lise Leibzig lise.leibzig@edufr.ch
7H	Sophie Wider-Richard sophie.wider@edufr.ch
8H A	Eric Zumwald eric.zumwald@edufr.ch
	Chloé Crettol chloe.crettol@edufr.ch
8H B	Camille Papaux Camille.papaux@edufr.ch
	Chloé Crettol chloe.crettol@edufr.ch
Responsable des appuis	Chloé Crettol chloe.crettol@edufr.ch
Enseignantes spécialisées	Corinne Courlet corinne.courlet@edufr.ch
	Célia Jacot celia.jacot@edufr.ch
	Melissa Jeanmonod melissa.jeanmonod@edufr.ch
Enseignante FLS	Florence Tomasetti florence.tomasetti@edufr.ch
AC 3H - 8H	Hélène Ecoffey helene.ecoffey@edufr.ch
Travailleuse sociale scolaire 1H - 8H	Marie-Laure Jenny marielaure.jenny@edufr.ch

KLAPP

La communication entre les parents et les enseignants se fait via Klapp une application mobile officielle sécurisée

4. Horaires

❖ **L'horaire est identique de la 1H à la 8H.**

Matin : 8h00-11h40 (Sonnerie 7h55) **Après-midi** : 13h40-15h20 (Sonnerie 13h35)

Les élèves doivent être dans la cour au moment de la sonnerie. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer **directement** à la maison ou d'attendre leur bus. Ils sont sous la responsabilité des enseignants **10 minutes** avant et après l'horaire officiel et uniquement dans l'enceinte de l'école. Un surveillant, engagé par la Commune, se charge de veiller sur les élèves jusqu'au départ des bus.

❖ **Présence des 1 H- 2H**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	1H 2H	2H	1H	2H	1H 2H
APRES-MIDI	2H	2H	CONGE	1H	2H

❖ **Présence des 3H- 4H**

	LUNDI	MARDI		MER-CREDI	JEUDI		VENDREDI
MATIN	3H 4H	Alternance 3H	4H	3H 4H	Alternance 3H	4H	3H 4H
APRES-MIDI	3H 4H	3H	Alternance 4H	CONGE	3H	Alternance 4H	3H 4H

Précisions concernant les jours d'alternance du mardi et jeudi matin :

- Tous les élèves vont à l'école le **jour de la rentrée scolaire.**
- Selon l'art. 35 [2] RLS : « **Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue** ». Dans les classes à petit effectif, l'enseignement alterné peut être supprimé.

❖ **Présence des 5H à 8H**

- Tous les matins et après-midis, du lundi au vendredi.
- Congé le mercredi après-midi

❖ Education physique et sportive

Les leçons de sport se déroulent dans la halle de gymnastique et en extérieur.
Les unités en extérieur peuvent être regroupées sur un après-midi ou un matin.
Une tenue de sport est exigée, les semelles des chaussures ne doivent pas marquer le sol.
La douche est obligatoire pour les 3H à 8H.
Pour être dispensé d'un cours d'éducation physique, une demande doit être transmise à l'enseignant, par Klapp. Pour une dispense plus longue, un certificat médical est exigé.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur
08H00-08H50			4H A		8H B				1-2 H A	
08H50-09H40			4H A		8H B				1-2 H A	
09H40-10H00	RECREATION									
10H00-10H50	6H				8H A				1-2 H B	6H
10H50-11H40	6H	8H A		4H B	8H A	3H			1-2 H B	7H
PAUSE DE MIDI										
13H40-14H30	5H		7H				3H		4H B	5H
14H30-15H20	5H		7H				3H	8H B	4H B	4H A

❖ Piscine

De septembre 2026 à février 2027, les enfants de 3H, 4H et 5H se rendront une fois par semaine à la piscine à Cottens où deux lignes d'eau sont réservées, le vendredi de 09h45 à 10h30. Les trajets se feront avec le bus scolaire.

Dates	Ligne 1	Ligne 2
4 sept. 2026	4H A	4H B
11 sept. 2026	4H A	4H B
18 sept. 2026	4H A	4H B
25 sept. 2026	4H A	4H B
2 oct. 2026	4H A	4H B
9 oct. 2026	4H A	4H B
Vacances d'automne		
30 oct. 2026	4H A	4H B
6 nov. 2026	4H A	4H B
13 nov. 2026	4H A	4H B
20 nov. 2026	4H A	4 H B
27 nov. 2026	**JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**	
4 déc. 2026	3H	5H
11 déc. 2026	3H	5H
18 déc. 2026	3H	5H
Vacances de Noël		
8 janv. 2027	3H	5H
15 janv. 2027	3H	5H
22 janv. 2027	3H	5H
29 janv. 2027	3H	5H
05 févr. 2027	3H	5H
Vacances de Carnaval		
19 févr. 2027	3H	5H
26 févr. 2027	3H	5H

5. Calendrier scolaire et vacances

Le calendrier scolaire est disponible sur le site de la scolarité obligatoire OSSO.
http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

2026/27

27.08	Début de l'année scolaire	Anfang Schuljahr
12.10-23.10	Vacances d'automne	Herbstferien
01.11	Toussaint	Allerheiligen
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis
21.12-01.01	Vacances de Noël	Weihnachtsferien
08.02-12.02	Vacances de carnaval	Fasnachtsferien
26.03-09.04	Vacances de Pâques	Osterferien
06.05	Ascension	Auffahrt
07.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt
17.05	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
27.05	Fête-Dieu	Fronleichnam
09.07	Dernier jour de classe	Letzter Schultag

Vacances
Ferien

Total jours de classe/Total Schultage : 186
1 jour de congé à disposition des cercles scolaires - 1 freier Tag zur Verfügung der Schulkreise

2026	Août August				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2026	Septembre September				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2026	Octobre Oktober				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2026	Novembre November				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2026	Décembre Dezember				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2027	Janvier Januar				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2027	Février Februar				
Lu Mo	1	8	15	22	
Ma Di	2	9	16	23	
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2027	Mars März				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2027	Avril April				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2027	Mai Mai				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2027	Juin Juni				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2027	Juillet Juli				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

27 novembre 2026 : Journée pédagogique
28 mai 2027 : Pont de la Fête-Dieu

Le 9 juillet 2027, dernier jour de l'année scolaire, se terminera avec un programme et un horaire particuliers : **les cours finiront à 13h30**.
Rentrée des classes de l'année scolaire 2027-2028 : **jeudi 26 août 2027**

6. Devoirs accompagnés 3H – 7H

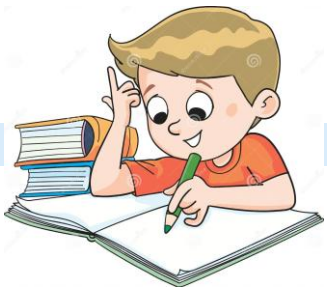

- La Commune de Hauterive, en collaboration avec le Conseil des parents, a mis en place un service de devoirs accompagnés assuré par un.e enseignant.e. L'enseignante répond aux éventuelles questions des enfants et les accompagne dans la réalisation de leurs devoirs, en leur apportant un soutien adapté à leurs besoins. Les parents conservent toutefois la responsabilité du suivi scolaire de leur.s. enfant.s.

  Les devoirs accompagnés ne correspondent ni à un accueil extrascolaire ni à une garderie. Leur objectif est d'offrir aux élèves un cadre propice au travail, favorisant l'autonomie, la compréhension des consignes et l'organisation des apprentissages.
  Les devoirs accompagnés constituent un soutien dans la réalisation des devoirs et un accompagnement pédagogique, sans pour autant se substituer à un appui scolaire individualisé.

  Le formulaire d'inscription aux devoirs surveillés peut être obtenu auprès du secrétariat de l'école : evelyne.rolle@edufr.ch.

7. Dates à retenir

- **29.10.2026** : **Journée du lait à la pause**.
  Cette pause du matin est organisée par le Conseil des parents.

- **27.11.2026 : Journée pédagogique 2026/2027**
  Selon l'art. 36, al 3 RLS, une journée de formation pédagogique par année scolaire réunissant l'ensemble du corps enseignant peut être organisée sur le temps scolaire par la direction d'établissement. Ainsi, **les élèves des écoles enfantines et primaires de Hauterive**, de Gibloux et du CO du Gibloux seront mis en **congé le vendredi 27 novembre 2026.**

- **4.12.2026** : **Cortège et le Fête de la St-Nicolas.**

❖ **05.02.2027** : **Carnarive – cortège et fête**

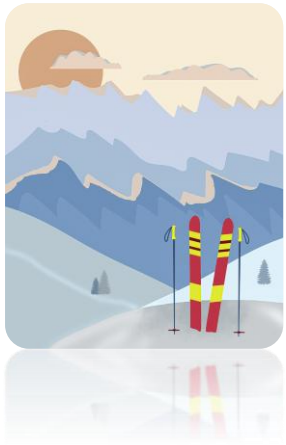

❖ **01.03.2027 – 5.03.2027 : Camp de neige** à Leysin pour les 7H et 8H.

❖ **31.05.2027** : **Photo de classe** pour tout l'établissement.

❖ **10.05.2027 – 12.05.2027** : **Camp vert** pour les classes de 3H et 4H à Frutigen : https://www.frutigresort.ch/

❖ **30.06.2027 – 02.07.2027** : **Camp polysport** pour les classes de 5H et 6H au Sentier (vallée de Joux)

Selon le RLS, art. 33, la participation aux camps est obligatoire pour tous les enfants. Ils sont entièrement financés par la Commune. Seuls les frais liés aux repas sont à la charge des parents.

8. Interventions externes dans les classes

Ce tableau présente les interventions prévues dans les classes avec divers partenaires de l'école.
La liste n'est pas exhaustive, en fonction des besoins, des directives et des circonstances, d'autres interventions peuvent être organisées, comme par exemple la médiation scolaire.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire Cours d'hygiène dentaire, une fois par an, par classe	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire annuel Le contrôle est obligatoire, sauf sur présentation d'une attestation. Une lettre d'informations est remise aux parents. Les contrôles dentaires sont effectués en clinique dentaire mobile pendant les heures de classe ; les soins sont réalisés à la clinique dentaire fixe. Pour l'année scolaire 2026-2027, la clinique mobile sera présente le **le vendredi 23 avril 2027**.	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle Les collaborateurs/trices du Centre fribourgeois de santé sexuelle interviennent dans les classes, après une soirée d'information pour les parents.		X				X		X
Protection des mineurs Un chargé de prévention effectue un travail d'information et de sensibilisation axé sur les problèmes liés aux incivilités, à la violence et aux actes délictueux.							X	
Éducation routière Les agents de police visitent les élèves du degré primaire pour les sensibiliser au danger de la circulation routière et leur enseigner les comportements corrects à adopter en tant que piéton et cycliste.	X	X		X		X		X

Dans une logique de collaboration entre les professionnels, différentes interventions internes peuvent également avoir lieu dans les classes : enseignant.e spécialisé.e, travailleur/euse social.e, logopédiste, psychomotricien.ne et psychologue scolaire.

9. Règles de vie et charte

L'école seconde les parents dans leur responsabilité éducative. Dans l'établissement se côtoient élèves, enseignants et autres intervenants. Les relations entre les uns et les autres doivent être empreintes de respect et de courtoisie, tel est le but de ces règles de vie.

- **Respect des camarades**

  L'élève utilise des mots et des gestes acceptables envers ses camarades.

- **Respect des adultes**

  L'élève utilise des mots et des gestes acceptables envers les adultes qu'il côtoie.

- **Respect du matériel**

  L'élève prend soin du matériel à sa disposition.

- **Préau et couloirs**

  L'élève attend calmement en rang sous le préau et se déplace en marchant dans l'établissement.

- **Moyens de locomotion**

  L'utilisation d'un vélo, d'une trottinette, de patins, d'une planche ou de chaussures à roulettes est interdite dans l'enceinte de l'établissement de 07h30 à 16h00. Ces véhicules seront parqués à l'endroit prévu à cet effet.

- **Appareils électroniques**

  L'utilisation d'appareils électroniques est interdite dans l'enceinte de l'établissement. On entend par appareil électronique tous les appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet, **y compris les montres connectées**.

- **Objets dangereux**

  Les objets dangereux (couteau, laser…) sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

L'établissement scolaire n'est pas responsable du matériel de jeu (trottinettes, ballons, cannes, raquettes, etc.) apporté par les élèves à l'école, en cas de casse, perte, vol...

Ces règles sont applicables dans l'enceinte de l'école, y compris dans les bus scolaires.

Charte
du bien vivre-ensemble

ECOLE PRIMAIRE
DE HAUTERIVE FR

RESPONSABILITE
▸ l'aigle

C'est faire ce qu'on a dit qu'on ferait, et prendre soin des autres et des choses !

Je suis responsable :

- Je prends soin de mon travail, de mes devoirs.
- Je prends soin du matériel prêté et de mes affaires.
- Je jette mes déchets dans les poubelles.
- Je veille à une bonne ambiance avec mes camarades.
- Je prends soin de l'école et de la cour de récréation.

BIENVEILLANCE
▸ le loup

C'est se montrer attentif.ve au bien-être et au bonheur des autres !

Je suis bienveillant.e :

- J'utilise des mots et des gestes convenables.
- J'évite les moqueries.
- Je respecte mes camarades et les adultes.
- Je dis « Bonjour ! » et je dis « Merci ! ».
- Je suis attentif.ve aux autres.
- Je me déplace calmement à l'intérieur du bâtiment.

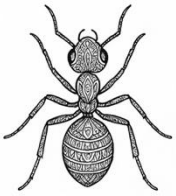

SOLIDARITE
▸ la fourmi

C'est aider les autres personnes, et s'entraider pour avancer !

Je suis solidaire :

- Nous sommes une équipe, avec ma classe, avec toute mon école.
- J'accepte les différences de chacun et je relève les forces de chacun.
- J'évite les conflits : aucune violence n'est acceptable, que ce soit avec des mots ou avec des gestes.
- J'aide mes camarades.

PERSEVERANCE
▸ le castor

C'est continuer à fournir des efforts malgré les difficultés !

Je suis persévérant.e :

- Je fais toujours de mon mieux dans mon travail d'élève, envers mes camarades et mes enseignant.e.s.
- Je continue à travailler, à m'encourager, malgré les difficultés.

10. Absences et demandes de congé

❖ Absences

Art. 39 RLS Absence imprévue

En cas d'absence imprévue d'un ou d'une élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement l'établissement via KLAPP, en indiquant le motif de l'absence.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées. Le mercredi compte pour un jour, tout comme les absences lors d'un jour d'alternance.
La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.
A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si l'absence a interféré avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques seront prises.

Art. 40 RLS Absences imputables aux parents (art. 32 LS)

[1] Lorsqu'une absence illégitime ou des arrivées tardives et répétées d'un ou d'une élève sont dues au fait des parents ou lorsqu'un congé a été obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

❖ Demandes de congé - possibilités

1. Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à demander un congé pour leurs enfants à la hauteur de quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- *Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire et durant les camps organisés par l'école (voir point 8 – Agenda et activités scolaires).*
- *Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
- *En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*
- ***Les parents informent l'enseignant.e (par Klapp) de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.***
- *Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assurent le suivi du programme. Les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

Nous vous rendons attentifs au fait que les mois de janvier et juin sont particulièrement chargés en évaluations. Si vous souhaitez prendre un jour joker durant ces mois-là, cela est tout à fait possible. Cependant il est fort probable que votre enfant doive rattraper certaines évaluations à un autre moment que ses camarades de classe. Cela peut être un peu déstabilisant pour votre enfant.

2. **Demande de congé extraordinaire**.
   Pour une demande congé qui dépasserait ces quatre demi-jours joker, la procédure de demande de congé auprès de la Direction d'école reste valable (délai : un mois à l'avance).
   Ce type de congé ne peut être octroyé que pour des motifs justifiés et importants de type : événement familial important, fête religieuse, événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

   Les conditions, la procédure et le formulaire sont disponibles sur le site de la scolarité obligatoire OSSO :
   http://www.fr.ch/osso/fr/pub/vacances_et_conges/demande_de_conge.htm.

11. Transports

❖ **Informations générales**
Selon l'art. 18 RLS, les parents sont responsables des trajets entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant. Lors d'un transport scolaire organisé, les élèves sont sous la responsabilité des transporteurs et transporteuses et des communes.
Les conducteurs/trices des bus sont responsables des enfants à bord de leur véhicule. En cas de retard ou d'absence d'un enfant, ils/elles circulent selon les horaires prévus.
Mme Delphine Aeschlimann-Disler, conseillère communale, est la personne de contact pour les parents.

❖ **Charte du bus scolaire**
Cette charte est présentée par les enseignants aux élèves à chaque rentrée scolaire.
Chaque enfant la signe, la fait signer à ses parents et la remet à son enseignant.e.

L'élève ne respectant pas la charte peut être exclu des transports scolaires pour une durée à déterminer de cas en cas et pouvant aller d'une semaine à une année scolaire.
En cas de dégât, une plainte pénale peut être déposée par les TPF.

❖ **Répartition des enfants dans les bus**

Couleurs	Rues	Arrêts
Bleu ■ **MINIBUS Sprinter** (33 places)	Route du Village Impasse du Triolet Route de Magnedens 4, 5, 11 Route de Rimbotzat Chemin du Vieux-Château	Le Poyet
Jaune ■ **MIDIBUS IVECO FERQUI** (47 places)	Ferme de la Tioleyre	Ferme de la Tioleyre
	Chemin de Chanta-Grelet Impasse du Plan Impasse de la Clé Route de l'Aérodrome Chemin du Faubourg Chemin des Esserts	La Clé
	Route des Condémines Route du Grand-Clos Chemin des Dailles 3 Route de Posieux 5,10,12 Route du Village 3	Administration communale
Orange ■ **MIDIBUS IVECO FERQUI** (47 places)	Route de Posieux 21, 23, 25 Chemin des Granges Chemin du Chêne Impasse des Rosiers Chemin de la Passerelle	Les Granges

❖ Horaires des bus

MATIN				MIDI		
Midibus				*Midibus*		
Ferme La Tioleyre	7h24	Jaune		**Ecole**	**11h48**	Orange
La Clé	7h34			Les Granges	11h51	
Administration	7h38			**Ecole**	**11h55**	Jaune
Ecole	**7h43**			Administration	11h59	
Les Granges	7h46	Orange		La Clé	12h03	
Ecole	**7h50**			Ferme la Tioleyre	12h13	
Minibus				*Minibus*		
Le Poyet	7h44	Bleu		**Ecole**	**11h48**	Bleu
Ecole	**7h50**			Le Poyet	11h52	
DEBUT D'APRES-MIDI				**FIN D'APRES-MIDI**		
Midibus				*Midibus*		
Ferme de la Tioleyre	12h59	Jaune		**Ecole**	**15h28**	Orange
La Clé	13h09			Les Granges	15h31	
Administration	13h13			**Ecole**	**15h35**	Jaune
Ecole	**13h18**			Administration	15h39	
Les Granges	13h21	Orange		La Clé	15h43	
Ecole	**13h25**			Ferme de la Tioleyre	15h53	
Minibus				*Minibus*		
Le Poyet	13h29	Bleu		**Ecole**	**15h28**	Bleu
Ecole	**13h35**			Le Poyet	15h32	

12. Sécurité

❖ Recommandations

(Art. 18 RLS) **Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile ou la résidence habituelle et l'établissement ou, en cas de transport scolaire organisé, des trajets entre le domicile ou la résidence habituelle et le lieu de prise en charge de l'enfant.**

Dès le premier jour d'école, dans le cadre de la prévention routière, un signe distinctif est distribué aux élèves qui doivent le porter : gilet de sécurité jaune et orange (1H) ou baudrier réfléchissant jaune avec autocollant pour les élèves de 2H, gilet de sécurité jaune pour les élèves de 3H-4H.

❖ Message de la police cantonale

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;

Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo et à trottinettes

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo ou sa trottinette.

En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

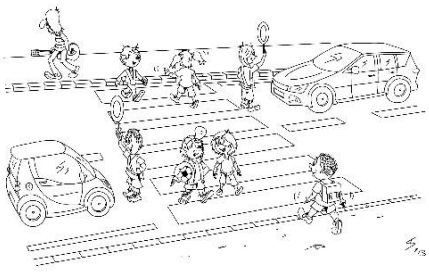

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête… ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
www.policefr.ch

13. Coordonnées, adresses et liens divers

❖ **Etablissement scolaire**
Ecole primaire de Hauterive (FR)
Rte de l'Ecole 14
1725 Posieux

❖ **Direction d'école**
Mme Valentine Schneuwly – 026 411 51 42
Ecole primaire de Hauterive (FR) - Rte de l'Ecole 14 – 1725 Posieux
dir.ep.hauterive@edufr.ch

❖ **Secrétariat scolaire**
Mme Evelyne Rolle – 026 411 51 42
Ecole primaire de Hauterive (FR) – Rte de l'Ecole 14 – 1725 Posieux
evelyne.rolle@edufr.ch

❖ **Inspectorat scolaire**
Mme Stéphanie Cotting – inspectrice ad interim
Route André-Piller 21 - 1762 Givisiez – 026 305 12 34
inspectorat.scolaire@fr.ch

❖ **Conseil des parents**
Mme Delphine Aeschlimann-Disler – Conseillère communale
079 532 84 76 – delphine.aeschlimann-disler@hauterivefr.ch
Mme Marta Agostinho – martagostinho@gmail.com
Mme Noura dos Santos Rosa – n.aissaoui@hotmail.ch
Mme Mélanie Siffert – m_siffert@bluewin.ch
M. David Corpataux – d.corpat@gmail.com
M. Nicolas Galley – nicolas.galley@fr.ch
M. Frédéric Guillet – fred.guillet@gmail.com